Loi sur la transparence : demande d'accès		
BRU / OFJ / PFPDT	19.05.2014	1

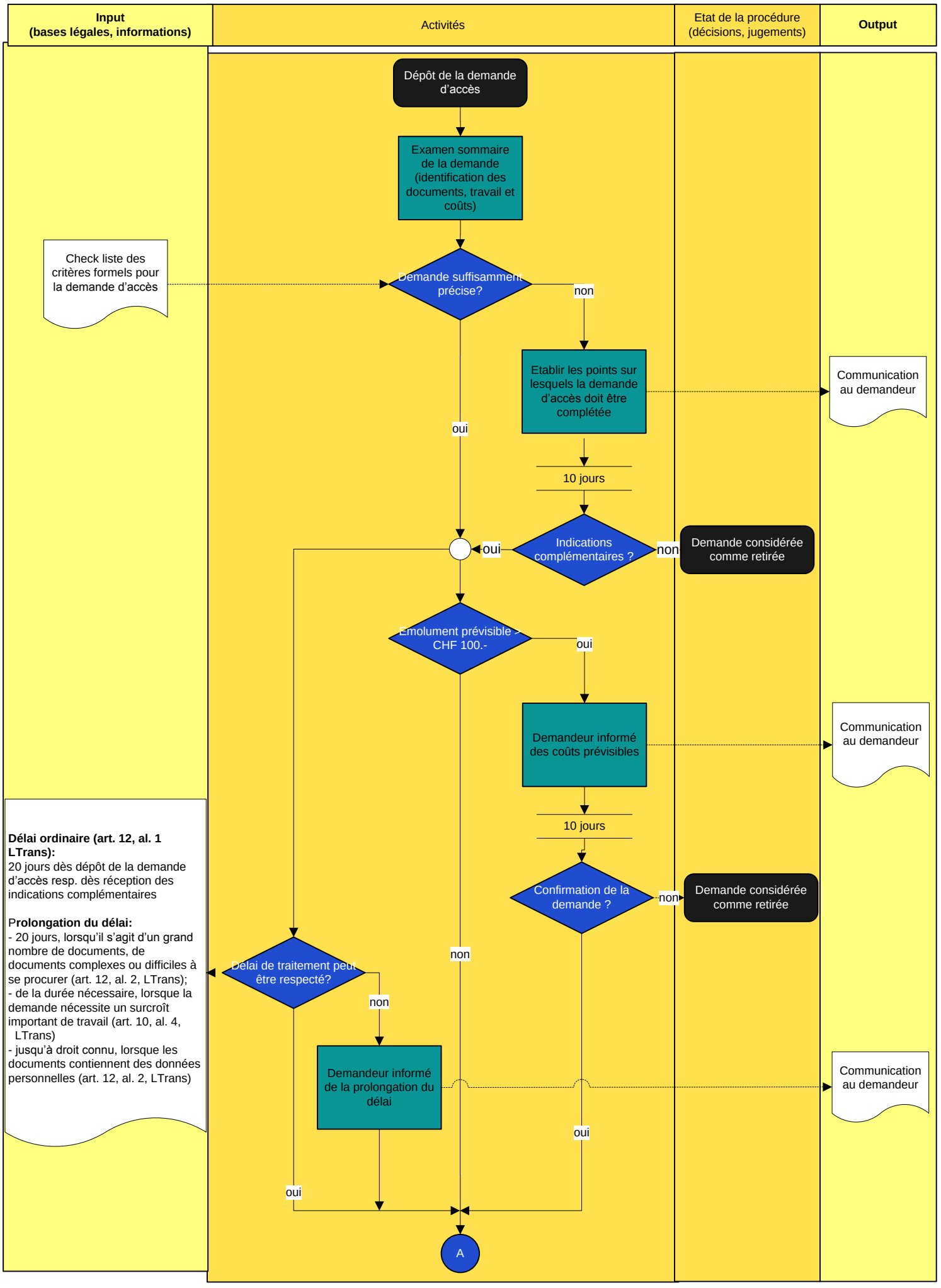

Loi sur la transparence: demande d'accès		
BRU / OFJ / PFPDT	19.05.2014	2

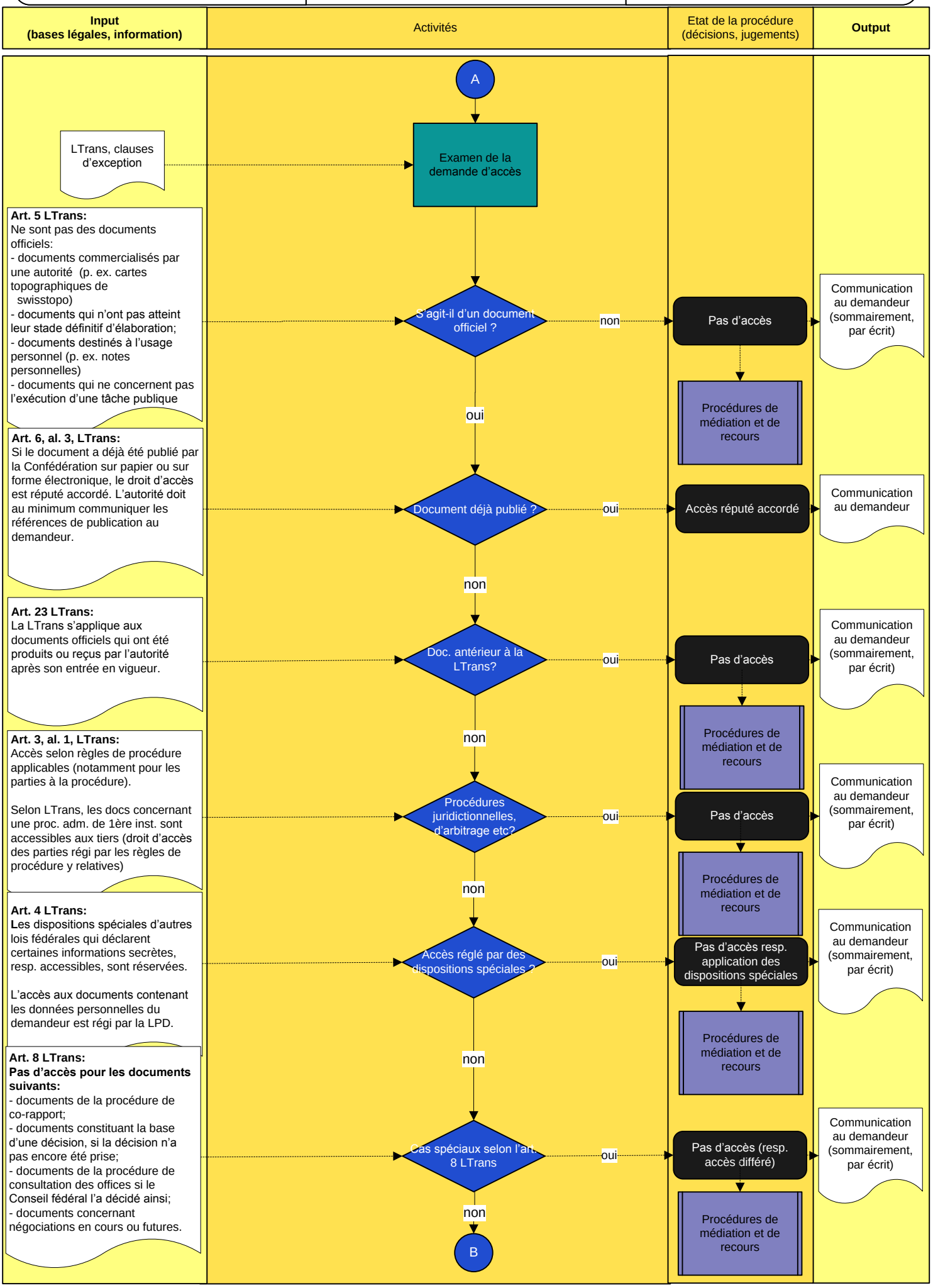

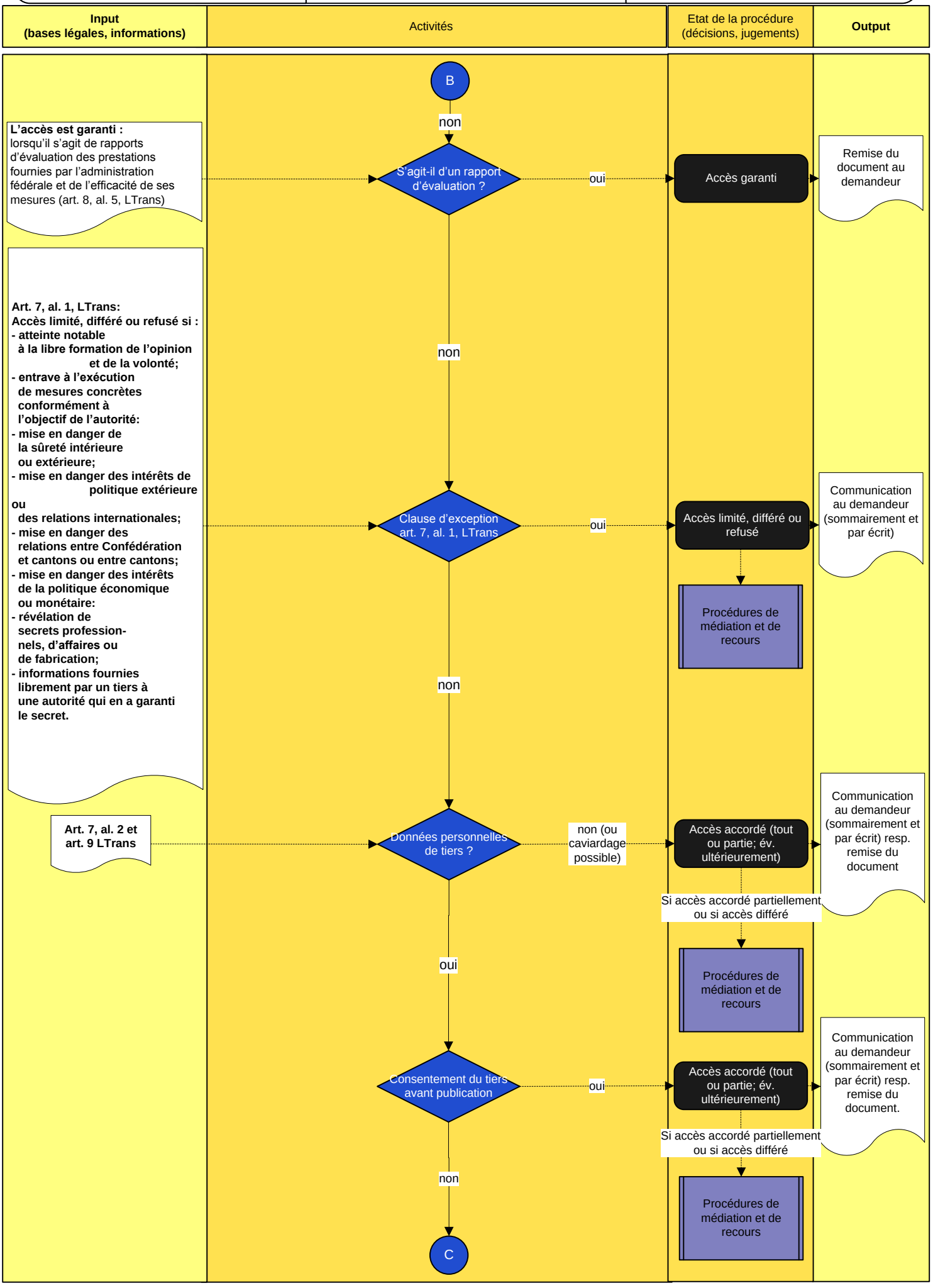
Input
(bases légales, informations)
Activités
Etat de la procédure
(décisions, jugements)
Output
L'accès est garanti :
lorsqu'il s'agit de rapports d'évaluation des prestations fournies par l'administration fédérale et de l'efficacité de ses mesures (art. 8, al. 5, LTrans)
Art. 7, al. 1, LTrans:
Accès limité, différé ou refusé si :
- atteinte notable à la libre formation de l'opinion et de la volonté;
- entrave à l'exécution de mesures concrètes conformément à l'objectif de l'autorité:
- mise en danger de la sûreté intérieure ou extérieure;
- mise en danger des intérêts de politique extérieure ou des relations internationales;
- mise en danger des relations entre Confédération et cantons ou entre cantons;
- mise en danger des intérêts de la politique économique ou monétaire:
- révélation de secrets professionnels, d'affaires ou de fabrication;
- informations fournies librement par un tiers à une autorité qui en a garanti le secret.
Art. 7, al. 2 et art. 9 LTrans
B
non
S'agit-il d'un rapport d'évaluation ?
oui
Accès garanti
Remise du document au demandeur
non
Clause d'exception art. 7, al. 1, LTrans
oui
Accès limité, différé ou refusé
Communication au demandeur (sommairement et par écrit)
Procédures de médiation et de recours
non
Données personnelles de tiers ?
non (ou caviardage possible)
Accès accordé (tout ou partie; év. ultérieurement)
Communication au demandeur (sommairement et par écrit) resp. remise du document
Si accès accordé partiellement ou si accès différé
Procédures de médiation et de recours
oui
Consentement du tiers avant publication
oui
Accès accordé (tout ou partie; év. ultérieurement)
Communication au demandeur (sommairement et par écrit) resp. remise du document.
Si accès accordé partiellement ou si accès différé
Procédures de médiation et de recours
non
C
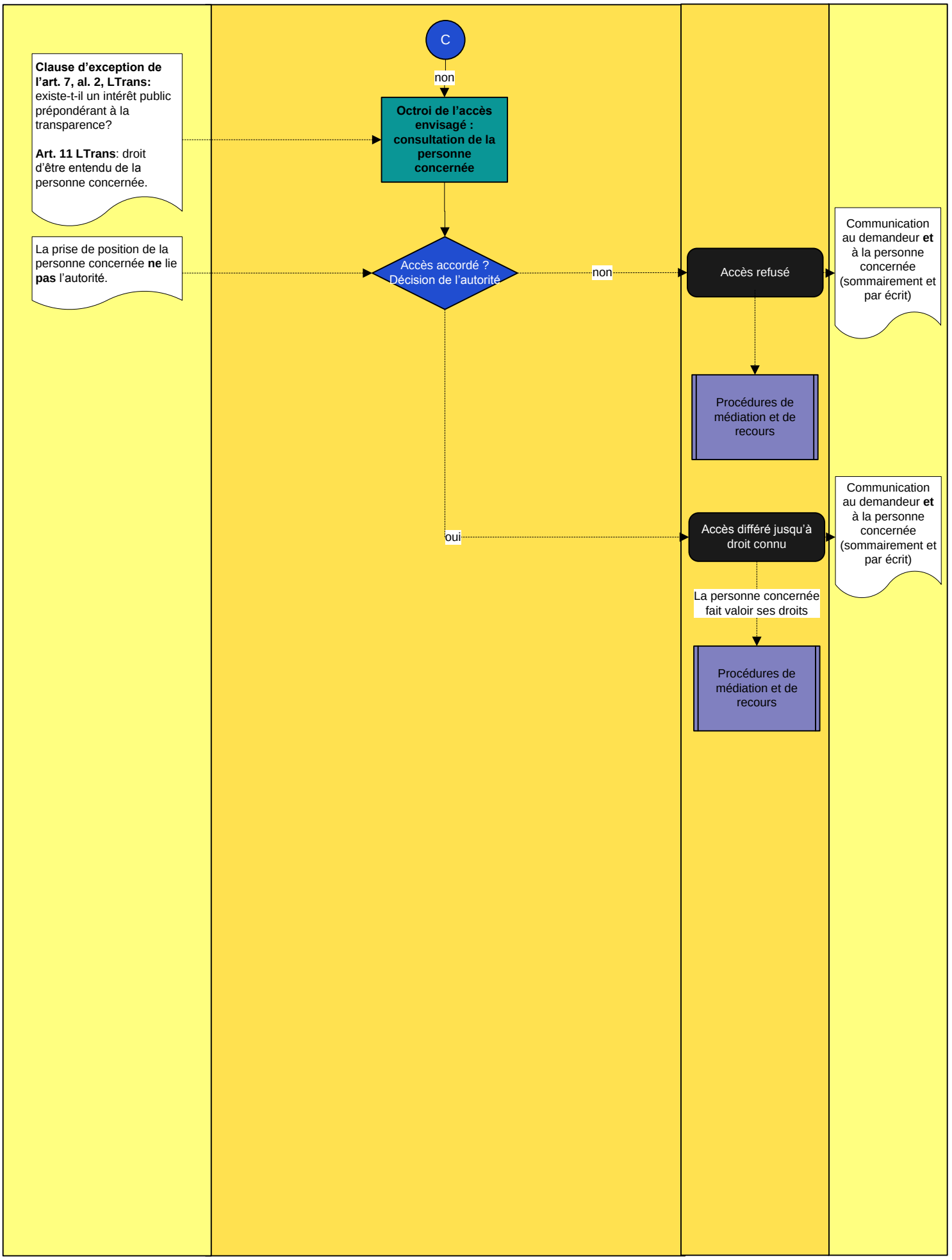
Input (bases légales, informations)	Activités	Etat de la procédure (décisions, jugements)	**Output**